

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : PRO-MIX BRK; PRO-MIX BRK MYCORRHIZAE; PRO-MIX BRK BIOSTIMULANT; PRO-MIX BRK BIOSTIMULANT+MYCORRHIZAE; PRO-MIX BRK20; PRO-MIX BRK20 MYCORRHIZAE; PRO-MIX BRK20 BIOSTIMULANT; PRO-MIX BRK20 BIOSTIMULANT+MYCORRHIZAE

Utilisation : Horticulture

Restriction d'utilisation : Aucune

Fabricant : Premier Horticulture Ltée, 1 avenue Premier, Rivière-du-Loup, Qc. G5R6C1

Registrant : Premier Horticulture Inc., 200 Kelly Road, Unit E-1, Quakertown, PA, 18951

Tél. en cas d'urgence : 24-Heures Numéro de téléphone d'urgence: (613) 996-6666 (CANUTEC)

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Selon SIMDUT 2015 (Canada)

Classification Tourbe de sphaigne canadienne, tourbe de sphaigne ou les produits à base de tourbe ne sont pas spécifiquement listés par OSHA (Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200), mais ces produits sont classés comme "Particules non réglementées" (PNOR) et ils sont classés par l'ACGIH comme "Poussière nuisible" ou "Particules non classées" (PNOC).

Pictogramme(s) :

Mention d'avertissement : **SIMDUT 2015:** Non classifié

Mention(s) de danger :

Conseil(s) de prudence :

Autres dangers : Poussière nuisible
L'exposition à long terme à la silice cristalline peut présenter des risques significatifs d'affection pulmonaire (silicose). Le risque dépend de la durée et du niveau d'exposition. Le contenu en eau du produit rend une telle exposition peu probable lorsqu'il est employé normalement.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédient	Numéro CAS	%
Tourbe de sphaigne	---	40 - 70 %
Perlite	93763-70-3	8 - 12 %

Commentaire : La perlite peut contenir moins de 1 % de Quartz (CAS # 14808-60-7)

Les concentrations sont exprimées en % volume/volume

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Inhalation En cas d'inhalation, procurer de l'air frais à la victime.

Peau Non-irritant. En cas d'irritation cutanée, consulter un médecin.

Yeux En cas de contact avec les yeux, rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Ingestion	En cas d'ingestion, rincer la bouche et boire un grand verre d'eau. Appeler un centre antipoison ou un médecin.
Symptômes et effets importants	Sans objet
Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial	Traiter les symptômes

SECTION 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés	Eau
Agents extincteurs inappropriés	Jet d'eau sous haute pression
Dangers spécifiques du produit dangereux	Aucun connu

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers Les pompiers devraient porter l'équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome (APRA). Ne pas inhaler les gaz de combustion.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Précautions individuelles :	Assurer une ventilation adéquate.
Procédures d'urgence :	Aucune procédure spécifique d'urgence est requise

Précautions environnementales : Aucune précaution environnementale spécifique est requise

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage :

Éviter le soulèvement excessif de poussière durant la manipulation. Éviter de respirer les poussières en utilisant une ventilation adéquate et/ou en portant un masque homologué par le NIOSH ou la MSHA pour ce type de poussière nuisible.

SECTION 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention :

Éviter le soulèvement excessif de poussière durant la manipulation. Éviter de respirer les poussières en utilisant une ventilation adéquate et/ou en portant un masque homologué par le NIOSH ou la MSHA pour ce type de poussière nuisible.

Conditions de sûreté en matière de stockage : Aucune condition spécifique

Incompatibilités : Aucune connue

SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

PARAMÈTRES DE CONTRÔLE

NOM	Valeurs limites d'exposition professionnelle			
	OSHA PEL		ACGIH TLV	
	Poussière respirable	Poussière totale	Particules respirables	Particules inhalables
Toube de sphaigne	5 mg/m ³	15 mg/m ³	3 mg/m ³	10 mg/m ³
Silice cristalline	10 mg/m ³	15 mg/m ³	0.025 mg/m ³	Not available

Contrôles d'ingénierie appropriés : Utiliser une bonne ventilation pour conserver la concentration des particules dans l'eau sous les limites d'exposition.

Mesures de protection individuelle

Yeux/visage : Le port de lunettes de sécurité est recommandé

Peau : Aucun requis spécifique

Voies respiratoires : Porter un appareil respiratoire quand la concentration des particules dans l'air est au-dessus de la limite d'exposition.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence	Fibre blonde à brune pâle
Odeur	Odeur terreuse
Seuil olfactif	Non applicable
pH	4.5-6.5
Point de fusion/ point de congélation	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	Aucune donnée disponible
Point d'éclair	Non applicable
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide et gaz)	Flammable
Limite inférieure/ supérieure d'explosibilité	Non applicable
Tension de vapeur	Non applicable
Densité de vapeur (air=1)	Non applicable
Densité relative (eau=1)	1.5
Solubilité	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-Octanol/eau (Log Kow)	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	Non applicable
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Viscosité	Non applicable

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Aucune
Stabilité chimique	Stable
Risques de réactions dangereuses	Aucun
Conditions à éviter	Soulèvement des poussières, flammes ouvertes
Matériaux incompatibles	Aucun
Produits de décomposition dangereux	Aucun

SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Voies d'absorption :

Voies respiratoires Peau Yeux Voies digestives

Toxicité aiguë :

LC50 (Inhalation) (4h/rats) Aucune donnée disponible

LD50 (oral) Aucune donnée disponible

Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE)

Tous les ingrédients figurent sur la liste intérieure des substances (LIS).

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**Information supplémentaire :**

L'information ci-dessus est, au meilleure de notre connaissance, réputée exacte à la date de la préparation de la Fiche de Données de Sécurité. Cependant, cette information ne doit pas être interprétée comme une garantie d'exactitude ou d'exhaustivité. Aucune garantie, expresse ou tacite n'est faite aux termes des présentes et PREMIER HORTICULTURE Ltée. n'assume aucune espèce de responsabilité en cas de perte, dommages, blessures ou pertes indirectes pouvant résulter de l'emploi, même de bonne foi, de cette information. C'est à l'utilisateur qu'il revient de s'informer de sa pertinence pour l'emploi projeté. Toute question au sujet de ce produit doit être soumise au fabricant tel que décrit à la section 1. Pour plus d'informations: www.pthorticulture.com.

Date d'émission : 2018-06-29

Date de révision : 2021-10-15

Glossaire des abréviations
ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
CAS: Chemical Abstracts Service (Registration number)
FDS : Fiche de données de sécurité
MSHA: Mine Safety and Health Administration
NIOSH: National institute for Occupational Safety and Health
OSHA: Occupational Safety and Health Administration
PEL: Permissible Exposure Limit
SGH : Système Global Harmonisé
TLV: Threshold Limit Value